Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: - (2015)

Heft: 3

Artikel: La Défense aérienne passive : Petite chronique d'une volonté de

protéger la population civile durant la Seconde Guerre mondiale

Autor: Dumartheray, Marc

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-781270

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Observation et identification des avions à Nyon. Photo © RBY

Protection de la population

La Défense aérienne passive : Petite chronique d'une volonté de protéger la population civile durant la Seconde Guerre mondiale

Lt col Marc Dumartheray

Commandant du bataillon vaudois de protection civile du district du Gros-de-Vaud

ans le contexte complexe de l'entre-deux-guerres où se mêlait un sentiment d'insécurité croissante et une douce euphorie souhaitant rejeter toutes formes de conflits, notre gouvernement a dû prendre des mesures adaptées afin de garantir la protection de la population civile suisse et de ses biens.

Ces mesures se sont concrétisées avant tout par la création en 1928 d'une commission pour la protection de la population contre la guerre chimique. Basée sur le protocole de Genève du 17 juin 1925 visant à abolir l'utilisation des gaz de combat, cette commission devait proposer des mesures concrètes pour la protection de la population civile en cas de guerre chimique. L'échec de la conférence internationale de désarmement de Genève en 1932 et l'augmentation des tensions politiques en Europe, suite à l'élection en Allemagne en 1933 du Chancelier Adolf Hitler, va pousser le Conseil fédéral à demander plus de résultats à cette commission et à nommer à sa tête le professeur Edouard Von Waldkirch, un spécialiste du droit international.

Le 4 juin 1934, le Conseil fédéral soumet à l'Assemblée fédérale le résultat de cette commission sous la forme d'un projet d'arrêté sur la défense passive de la population civile contre les attaques aériennes. Cet arrêté aura pour conséquence directe la création de la Défense aérienne passive (DAP), le 29 septembre 1934, avec l'allocation d'un budget certes modeste, de 840'000 francs. Le terme et la notion de DAP, indiqués dans l'arrêté, précisent que cette force de protection renonce à employer la force contre un ennemi. Cette même année 1934, seront également promulguées les ordonnances concernant la lutte contre le feu et l'obscurcissement des villes et des villages. Ceci dans le but de l'imiter la visibilité du relief et les possibilités d'orientation pour des aviateurs ennemis survolant notre territoire. Cette mesure aura fait des «dapistes», les mal-aimés des agglomérations. C'est en effet sur eux que reposait l'application de l'obscurcissement qui dura du 7 novembre 1940 au 12 septembre 1944, de 20 à 6 heures, avec une seule interruption à Noël 1943. Les coups de sifflet résonnaient chaque soir dans les rues pour prévenir les ménages oubliant de vite fermer leurs rideaux. Pour des raisons de sécurité, la DAP était chargée également de peindre toutes les bordures des trottoirs en blanc, de manière qu'avec la seule luminosité de la lune on puisse voir où l'on se dirige.

Informer et sensibiliser la population aux risques de la guerre moderne et aux ravages des bombardements étaient une des priorités du Conseil fédéral. Deux journaux mensuels appelés, Luftschutz et Protar, furent créés à cet effet. Le conseiller fédéral Rudolf Usinger, chef du Département militaire fédéral (DMF), à qui avait été rattachée la DAP, s'exprima à ce sujet en ces termes en 1936: «Le peuple suisse doit avoir la volonté de notre armée, la force de contraindre les Etats étrangers à respecter notre neutralité. En cas de guerre européenne, mieux vaut prévenir que guérir. Dans la guerre future, des attaques aériennes entreprises au moyen de bombes explosives, incendiaires ou asphyxiantes sur des grandes agglomérations et les centres de communication importants à l'intérieur du pays mettront en danger la population civile. Rester passif devant ce danger équivaudrait à inciter les Etats belligérants de violer notre neutralité. Une action courageuse dans le domaine de la défense nous permettra au contraire de parer efficacement au danger d'invasion. De même que notre armée est prête à défendre opiniâtrement le pays, tout Suisse homme ou femme doit, dans un esprit de sacrifice, contribuer à protéger la patrie contre les attaques aériennes ennemies. L'armée plonge des racines profondes dans le peuple, il s'agit de les relier aussi à la défense aérienne dont le pays tout entier doit embrasser la cause. L'association suisse pour la défense aérienne, consciente de cette responsabilité, s'est imposé la grande tâche de renseigner la population sur la manière d'organiser la protection individuelle. Entrer dans cette association est un devoir patriotique, aussi le peuple suisse invite à traduire par des actes l'idée de la défense aérienne afin d'assurer la liberté et l'indépendance de la patrie.»

Il est maintenant temps de recruter. Bien que la DAP soit rattachée au DMF, il était impensable de retirer des soldats de la défense armée de notre territoire pour les transférer à la DAP. Un nouveau crédit de trois millions de francs sera alors alloué et des associations locales et régionales de DAP seront fondées partout dans le pays à cet effet. Madame Daisy Pentet Olivary se souvient: «J'habitais dans le village de Bière, mes parents tenaient le restaurant juste en face de la caserne. En 1941, Monsieur Vollichard, secrétaire de la caserne de Bière et responsable de l'association locale de DAP, m'a demandé si cela m'intéressait de faire partie de cette dernière. A l'époque j'avais 18 ans, je n'ai même pas réfléchi, c'était pour moi quelque chose de spontané et je lui ai répondu oui. Ce Monsieur a fait la tournée du village pour enrôler dans la DAP toutes les personnes qui ne faisaient pas d'armée. Je me suis retrouvée, avec des jeunes filles comme moi et des dames plus âgées.» Puis ces associations seront la base d'une organisation par localité et hiérarchisée sous les ordres d'un chef local. En plus des femmes, la DAP comptera dans ses rangs d'anciens militaires, des hommes déclarés inaptes à l'armée, des jeunes hommes âgés de 16 ans au moins et des naturalisés trop âgés pour servir dans l'armée. Ces effectifs éclectiques devaient suivre une école de recrue de six jours dans une des fonctions de la DAP: service d'observation et d'identification des avions, service d'alerte, service de garde d'immeubles, service de

liaison, police et police auxiliaire, service du feu, service de la santé, service de détection et de désinfection des chimiques et service technique.

Dès 1937, une mission supplémentaire d'information et de sensibilisation sera confiée à la DAP. Faire acquérir à la population suisse un masque à gaz. L'équipement de toute la population de masques livrés par la Confédération ne pouvait être pris en considération pour des raisons financières. Quiconque était en mesure de se procurer un masque devait le faire de sa propre initiative. Il est bien entendu, que la distribution des masques ne devait pas dépendre des moyens financiers, mais bien du degré d'imminence du péril. Dans ce sens, des mesures ont été prises pour que les indigents des localités ou des quartiers particulièrement exposés puissent se procurer un masque plus facilement. La Confédération consacra un million de francs à cet effet. La société suisse des pharmacies fut chargée de la vente de ce masque fabriqué dans notre pays. Il était vendu pour un coût de 24 francs la pièce. Dès 1938, la DAP se chargera également de la vente de ces masques. En même temps, et heureusement pour la population, le prix des masques est réduit à 16 francs. Pour les personnes totalement dépourvues de ressources, c'est la commune qui devait leur procurer les masques à gaz.

La cuisine et pleine préparation avec des romaines. Photo © RBY



DAP distribuera également des prospectus d'information contenant les règles de comportement les plus importantes à respecter lors de l'approche d'avions adverses. On y lit: «L'approche d'avions ennemis est signalée par l'alerte aux avions, hurlement des sirènes croissantes et décroissantes durant 3 minutes. Aussitôt que l'alerte aux avions retentit, rapidement mais méthodiquement contrôler si tous les habitants entendent l'alarme. Fermer toutes les portes et contrevents, éteindre tous les feux ouverts, fermer tous les robinets du gaz, couper le courant des appareils électriques, la vanne principale de la conduite d'eau de l'immeuble reste ouverte. Les occupants de la maison, qui ne sont pas incorporés au service du feu se réfugient dans l'abri aménagé. Quiconque se trouve dans la rue lors de l'alerte aux avions la quitte immédiatement et se rend dans les abris ou dans les locaux appropriés à l'intérieur des maisons, dans les caves. Si ce n'est pas possible, s'abriter dans les encoignures de maisons, derrière les saillies des murs, dans des corridors ou passages souterrains. Le danger aérien passé, le signal fin d'alerte est donné, son de sirènes élevé et continu pendant 3 minutes. Personne n'est autorisé à quitter l'abri avant que le signal fin d'alerte n'ait été perçu distinctement. »

Puis les événements vont très vite se précipiter à partir du 30 août 1939, date de la nomination par l'Assemblée fédérale du colonel commandant de corps Henri Guisan au grade de général et Commandant en chef de l'Armée suisse. Il s'en suit l'attaque de la Pologne par l'Allemagne le 1er septembre de la même année. La mobilisation générale de l'Armée suisse aura lieu le 2 septembre et 450'000 hommes sont appelés sous les drapeaux. Dix jours plus tard, le Général Henri Guisan, publie les instructions de la défense aérienne passive destinée aux Commandants des Arrondissement Territoriaux auquel était rattaché la DAP : «il est important que la DAP fasse maintenant ses preuves car beaucoup d'espoir repose sur ses épaules. La Suisse, de par sa neutralité et sa situation géographique, se trouve la spectatrice impuissante de l'effondrement des pays européens sous la botte du nazisme. » Le Général Guisan très soucieux de protéger sa population, motive la DAP en leur rappelant qu'il n'est pas encore trop tard pour prendre des mesures adéquates. Il faut favoriser l'obscurcissement, distribuer le plus possible de masques à gaz à la population et procéder au déblaiement des combles des immeubles de tous les objets et matériaux qui pouvaient propager un incendie ou gêner la lutte contre le feu, amener sous les toits des caisses ou des sacs de sable pour étouffer les effets d'une bombe incendiaire et créer une couche de 5 cm de sable sur le plancher des combles. Des réserves d'eau devaient être placées à chaque étage des bâtiments, de manière à pouvoir lutter rapidement contre un incendie.

Malgré toutes ces mesures, la Suisse n'échappa pas à l'horreur de la guerre. En effet, les premiers bombardements sur le territoire suisse ont eu lieu en décembre 1940. Des localités comme Bâle, Schaffhouse, Zurich, Vals, Rafz, Genève, Renens et Olten seront touchées par des bombes. Dans la nuit du 16 au 17 décembre 1940, une soixantaine de bombes explosives et



Exercice du service de détection et de désinfection des chimiques. Photo © RBY



Ci-dessus : Exercice de sauvetage et de lutte contre le feu. Photo $^{\odot}$ RBY Ci-dessous : Rapport des officiers. Photo $^{\odot}$ RBY



une vingtaine de bombes incendiaires furent larguées sur la ville de Bâle, tuant quatre personnes et en blessant de nombreuses autres. La Suisse sera bombardée pendant toute la durée du conflit plus de septante fois et totalisa plus de quarante millions de francs de dégâts. Les « dapistes » jouèrent un rôle crucial dans ces moments difficiles en assurant le sauvetage des victimes, la préservation des biens et les travaux de déblaiement.

En cas d'alerte, la DAP avait toutes les peines du monde à faire descendre la population dans les caves. Les abris publics étaient certes construits à grands frais, mais encore trop rares. La crypte de l'église de St-François à Lausanne était, par exemple, utilisée comme abri et les gens qui s'y rendaient devaient parfois se rassembler à côté d'un cercueil, le temps de l'alerte. Beaucoup de foyers avaient complètement omis l'idée que notre territoire qui avait été épargné pendant la Grande Guerre pourrait être touché et ne descendaient tout simplement pas aux abris. D'autres encore montaient avec plaisir sur les toits afin de voir, les grappes de bombardiers alliés, qui volaient en direction de l'Italie afin de bombarder des raffineries et fabriques. Beaucoup d'enfants s'exprimaient en disant que le seul endroit où ils étaient contraints de descendre dans l'abri en cas d'alerte c'était à l'école. On faisait attention de leur faire prendre une gomme avec eux. Chose qui était vérifiée souvent et était sévèrement punie en cas d'oubli. Cette gomme devait être mise dans la bouche en cas de bombardements, ce qui aurait théoriquement dû éviter l'explosion de leurs tympans en cas de dépressions provoquée par une bombe tombée à proximité.

Après la Seconde Guerre mondiale, la DAP a souffert du syndrome «post paix» et elle est tombée dans une sorte de léthargie. Le 1er janvier 1947, le colonel brigadier Erich Münch prend la direction du Service de la protection aérienne. L'euphorie de la victoire s'estompe. On admet de plus en plus que la protection aérienne ne saurait être négligée en vue de l'évolution de la politique internationale. En effet le monde entre dans l'ère de la guerre froide. Pour répondre avec crédibilité aux menaces auxquelles la Suisse doit une nouvelle fois faire face, le colonel brigadier Münch, demande que des efforts soient entrepris sous sa direction. Il faut continuer de construire et aménager des abris pour la population et créer au sein de l'armée, des troupes militaires de protection aérienne qui verront le jour en 1951. En octobre 1948, le conseiller national Adolfo Janner, présente une interpellation sur la réorganisation de la protection aérienne. Celle-ci sera acceptée par les chambres fédérales en juin 1949. Monsieur Janner veut attirer l'attention du Conseil fédéral, sur les troupes de la défense aérienne passive qui manquent cruellement de matériel, vendu par de nombreuses communes. La plupart des abris ont été désaffectés et la majeure partie des cantons se sont désintéressés de la protection de la population. Ces efforts auront pour conséquence une réorganisation des organismes civils de protection et de secours. Des projets de loi aboutiront entre autre à l'obligation de construire des abris pour la population et à la création en 1963 de la Protection civile (PCi).

M.D.

Evacuation de blessés durant un exercice sanitaire. Photo © RBY

